



DOSSIER DE DEMANDE

D'AIDE A L'INSTALLATION AGRICOLE DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

Soucieuse d'encourager le renouvellement des générations et de maintenir ainsi l'agriculture, pilier de l'économie locale, Bretagne porte de Loire Communauté soutient l'installation des agriculteurs sur le territoire en octroyant une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 euros.

Cette aide est destinée aux agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire de la communauté de communes.

Les candidats demandeurs qui satisfont aux conditions d'attribution de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) versée par l'État ou aux conditions d'attribution du soutien à l'installation agricole (SIA), pourront bénéficier de cette aide, sur réception d'un dossier de demande complet et conforme (cf. liste des pièces à joindre ci-après).

Soucieuse également de l'environnement, la collectivité a souhaité qu'un diagnostic bocager soit réalisé avant tout octroi d'aide. Ce dernier sera réalisé gratuitement par un technicien communautaire du service Environnement.

L'aide sera versée au moment de l'installation, après immatriculation à la MSA. Elle s'applique pour les installations réalisées à partir du 1er janvier 2021 (date d'immatriculation à la MSA).

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur avec mention des renseignements et/ou pièces manquants.

Cordialement,

Vincent MINIER, président de Bretagne porte de Loire Communauté

PRESENTATION DU DEMANDEUR

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET		
Nom, prénom du demandeur :		
Date de naissance :		
Adresse siège :		
Code postal :	Ville :	
Adresse site d'exploitation (si différente) :		
Production :		
SAU prévue à l'installation (ha):		
Tél :		
Mail :		
Statut :		
Numéro PACAGE :		
Je bénéficie de la DJA :	OUI	NON
Je bénéficie du SIA :	OUI	NON
Salariés prévus :	OUI	NON
Si oui, combien :		

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE

1 – Pour bénéficiaire de la part fixe de 2 500 euros de l'aide :

Si vous avez obtenu la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) versée par l'État, merci de nous retourner :

- la fiche de présentation du demandeur,
- l'attestation sur l'honneur complétée et signée,
- une copie du « formulaire de demande d'aides à l'installation » transmise à l'État au titre de la demande de dotation aux jeunes agriculteurs,
- une copie de l'accord écrit mentionnant que la dotation de l'État vous est attribuée,
- une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA,
- un relevé d'identité bancaire.

Si vous avez obtenu le Soutien à l'Installation Agricole (SIA), merci de joindre les pièces suivantes à votre dossier :

- la fiche de présentation du demandeur,
- l'attestation sur l'honneur complétée et signée,
- une copie du « formulaire de demande d'aides à l'installation » transmise au titre du Soutien à l'Installation Agricole,
- une copie de l'accord écrit mentionnant que la dotation vous est attribuée,
- une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA,
- un relevé d'identité bancaire.

2 – Pour bénéficiaire de la part variable de 2 500 euros de l'aide :

Fournir un ou plusieurs des justificatifs suivants :

Justification de réalisation d'un des objectifs préconisés dans le diagnostic du technicien Breizh Bocage : Convention Breizh-Bocage avec BPLC ou convention avec un syndicat de BV pour les actions milieux aquatiques, ou plan de gestion durable des haies réalisé par un organisme certifié

Pour les moins de 40 ans : une copie du « formulaire de demande d'aides à l'installation » transmise à l'État au titre de la demande de dotation aux jeunes agriculteurs, prouvant avoir actionné une des deux modulations suivantes dans le cadre de la DJA :

Agro-écologie

Valeur ajoutée-emploi

Pour les plus de 40 ans : justifier d'un des critères suivants :

Agriculture biologique : Document certifiant l'obtention du label Bio

Développement d'un label : Document certifiant l'obtention du label

Au regard de l'étude économique, justifier de 30% minimum du chiffre d'affaires réalisé en circuit court.

Justificatif de production de lait sans OGM

Justifier du maintien de prairies en zones humides (minimum 3% de la SAU) par une cartographie du parcellaire sur la PAC, avec mention de l'occupation des sols

Pour toute question, contactez le service développement économique de Bretagne porte de Loire Communauté situé :

42, rue de Sabin

35 470 BAIN DE BRETAGNE

Tel : 02 99 43 08 50

Mail : poleamenagement@bretagneportede Loire.fr

DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION DE BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(À compléter, pour tout demandeur)

Je soussigné(e) (nom, prénom), demandeur d'aide
à l'installation agricole :

- Certifie que je suis régulièrement déclaré(e),
- Certifie que je suis en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Demande une subvention de 2 500 € / 5 000 € (versée sur le compte correspondant au RIB joint à ce dossier),
- M'engage à exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole pendant 5 ans à compter du versement de l'aide.
- Atteste ne pas avoir sollicité une aide publique autre que celles indiquées dans mon dossier de demande pour financer mon projet d'installation,
- Suis informé(e) que la Communauté de communes peut être amenée à publier la liste des bénéficiaires recevant une aide,
- Suis informé(e) que l'aide perçue entrera dans le cadre du règlement « De Minimis » et que son versement fera l'objet d'une déclaration auprès des services de l'État en charge de vérifier le respect du plafond d'aide fixé par le règlement CE règlement n°1408/2013 du 18 décembre 2013,
- Certifie exactes et sincères les informations et pièces du présent dossier,

Fait à, le

Signature du demandeur :